



## TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

### Minima conventionnels, un accord ouvert à signatures...

Le 6 mars, l'OTRE, la FNTR et l'UNION TLF ont proposé aux partenaires sociaux, réunis par la quatrième fois dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, une revalorisation linéaire des minima conventionnels de + 1,5 % pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles.

Cette proposition répond aux attentes exprimées en amont de cette réunion par voie de communiqué de presse, par la FGTE-CFDT et FO-UNCP. Ces deux organisations syndicales avaient conditionné la consultation de leurs adhérents à une proposition minimum de + 1,5 %, idéalement portée par l'ensemble de la représentation patronale.

Cette proposition répond donc pleinement à ces demandes. L'OTRE se satisfait des conclusions de cette séance de négociations et attend avec confiance le positionnement définitif après consultation des organisations syndicales.

Ouvert à signatures, cet accord sera d'application le premier jour du mois civil suivant sa signature, très probablement le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les partenaires sociaux n'ont en revanche pas abouti sur la question de la revalorisation des indemnités de frais de déplacements. Les organisations syndicales ont rejeté la proposition patronale revalorisant de + 0,7 % les indemnités. S'agissant de la première séance de négociations sur ce point, une nouvelle date est d'ores et déjà programmée pour le 4 avril 2018.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)